



UNEP

**Programme des
Nations Unies
pour l'Environnement**

Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.32/2
15 août 2012

Original : ANGLAIS

Première Réunion des Parties contractantes (CdP) au
protocole relatif à la pollution due aux sources et activités
terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes

Punta Cana, République Dominicaine, 24 octobre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction et objectifs

1. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena est le responsable de la tenue des réunions des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due aux sources et aux activités terrestres, conformément à l'article XV du Protocole LBS.
2. Selon le Plan de travail et le budget pour 2010-2012, approuvés par la quatorzième réunion intergouvernementale intersessionnelle, la première CdP au protocole LBS se tiendra, le 24 octobre 2012, à Punta Cana, République Dominicaine.
3. Les objectifs proposés de la première réunion de la CdP sont :
 - Passer en revue la mise en oeuvre du protocole LBS et l'efficacité des mesures prises, y compris un examen (i) des recommandations de la cinquième réunion de l'ISTAC LBS et des décisions appropriées de la quatorzième Réunion intergouvernementale et de la dixième Réunion des parties contractantes ; et (ii) des projets et activités mis en oeuvre par le secrétariat et les centres d'activité régionaux (CAR) LBS dans l'évaluation et la gestion du sous-programme AMEP concernant la pollution environnementale, pendant la période 2010-2012 ;
 - Prendre des mesures appropriées en ce qui concerne les recommandations du Comité consultatif scientifique et technique résultant de la 1ère Réunion du STAC LBS, tenue du 5 au 7 juin 2012, à Aruba ;
 - Évaluer l'état des ratifications du protocole LBS dans les pays membres et prendre des mesures appropriées pour faciliter la ratification et une mise en oeuvre accrue ;

- Approuver le plan de travail et le budget d'AMEP pour l'exercice bisannuel 2013-2014, en vue de les soumettre à l'approbation de la 15ème Réunion intergouvernementale et la 12ème Réunion des parties contractantes de la Convention de Cartagena, à se tenir du 25 au 27 octobre 2012, en République Dominicaine ;
- Promouvoir et faciliter, directement ou par le biais de l'organisation, l'échange d'expertise et tout autre type d'échange entre les parties contractantes, conformément à l'article V du protocole LBS ; et
- Conduire le cas échéant d'autres initiatives similaires.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte par le secrétariat, le mercredi 24 octobre 2012 à 9 h.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection des Officiers

5. La réunion sera invitée à élire parmi les parties, un président, trois vice-présidents, et un rapporteur de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion

a) Règlement intérieur

6. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) (tel que prévu au PNUE, 2010) et adopté selon l'article 20 de la Convention de Cartagena, s'appliquera pour la conduite de la réunion.

(b) Organisation du travail

7. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et l'espagnol. L'interprétation simultanée dans ces langues sera assurée pendant la réunion. Les documents de travail de la réunion seront disponibles dans toutes les langues de travail.
8. Le secrétariat propose de convoquer la réunion en séances plénières, avec l'aide des groupes de travail. Le président peut également établir d'autres groupes de travail. L'interprétation simultanée ne sera pas disponible pour les groupes de travail.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

9. La réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour de la réunion. L'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat est contenu dans le document **UNEP (DEPI) /CAR IG.32/1** et l'ordre du jour provisoire annoté dans **UNEP (DEPI) /CAR IG.33/2**.

Point 5 de l'ordre du jour: Examen des activités de programme AMEP pour la période 2010-2012

(a) Examen de l'état de ratification et d'adhésion au protocole LBS

10. Le secrétariat présentera l'état actuel du protocole LBS concernant les ratifications et les adhésions comme prévu par le gouvernement de la Colombie, en tant que dépositaire de la Convention de Cartagena.

(b) Examen des activités

11. Le secrétariat sera invité à faire une présentation générale ainsi que l'évaluation des principaux projets et activités mis en oeuvre dans le cadre du sous-programme AMEP, dans la portée du protocole LBS, et ses accomplissements. Pendant sa présentation, le secrétariat se rapportera aux documents : UNEP (DEPI)/CARWG.33/INF.3/Rev1 UNEP(DEPI)WG.33/INF.4/Rev1 UNEP(DEPI)WG.33/INF.5/Rev1 tout comme d'autres documents appropriés d'information et de référence, le cas échéant. Pendant cette présentation, le secrétariat récapitulera également le progrès accompli dans la mise en oeuvre des recommandations de la cinquième réunion de l'ISTAC LBS et des décisions appropriées de la quatorzième Réunion intergouvernementale et de l'onzième Réunion des parties contractantes à la Convention de Cartagena.

12. Deux centres d'activité régionaux seront invités en tant qu'élément de la présentation du secrétariat, pour rendre compte de leurs activités additionnelles à l'appui du protocole LBS (UNEP (DEPI) CAR WG.33/INF.4/Rev 1).

13. La réunion sera invitée à présenter et demander des éclaircissements additionnels sur l'un des projets et des activités mis en oeuvre pendant l'exercice biennal et pour prendre des décisions, le cas échéant.

Point 6 de l'Ordre du jour: recommandations de la première réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes

14. La présidence invitera le secrétariat à présenter les recommandations du premier Comité consultatif scientifique et technique du protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (1^{er} STAC LBS) dans la région des Caraïbes, comme contenu dans le document (UNEP (DEPI) CAR WG.33/INF.5/Rev 1).

15. La réunion sera invitée à passer en revue et approuver les recommandations, le cas échéant, et prendra toutes les autres décisions pertinentes, conformément à ces recommandations.

Point 7 de l'ordre du jour : Résumé sur l'état du Rapport de la zone de Convention (SOCAR)

16. La Présidence invitera le Gouvernement de la Jamaïque, en tant que présidente du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation, à introduire le document d'information sur les résultats du groupe de travail et les grandes lignes proposées dans le Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) (UNEP (DEPI) CAR WG.33/INF.5/REV 1).

17. La réunion sera invitée à discuter le résumé proposé et à faire, le cas échéant des recommandations et à prendre des décisions à la 15^{ème} IG et 12^{ème} CdP à la Convention de Cartagena.

Point 8 de l'Ordre du Jour: Projet de plan de travail et budget du sous programme AMEP pour l'exercice bisannuel 2013-2014

18. Le secrétariat présentera la version préliminaire du Plan de travail et le budget pour le protocole AMEP/LBS de l'exercice bisannuel 2013-2014 comme contenu dans le document UNEP (DEPI).WG.33/3/Rev1. Le plan de travail a été préparé sur la base des apports des gouvernements et des organismes, des deux CAR LBS, et après examen et approbation par le 1^{er} STAC LBS.
19. La réunion sera invitée à passer en revue et commenter les documents préliminaires du sous-programme AMEP et lesquels sont assujettis à toutes les modifications proposées, et à approuver le plan de travail et le budget pour 2013-2014. Ce plan de travail et le budget seront renvoyés à la quinzième Réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la douzième Réunion des parties contractantes pour approbation.
20. La réunion sera invitée à fournir des commentaires additionnels, des recommandations et des décisions pour des actions nationales et régionales, afin de promouvoir la ratification et la mise en oeuvre du protocole LBS.

Point 9 de l'ordre du jour : Participation du secteur privé et de la société civile au sein du groupe de discussion sur la mise en oeuvre du protocole LBS

21. La présidence invitera un groupe d'orateurs à discuter comment augmenter les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour la mise en oeuvre du protocole LBS dans les pays membres, y compris des activités pour la prévention, la réduction et la lutte contre la pollution marine due à des sources et des activités terrestres.
22. Ce panneau se composera de représentants des :
 - a. Secteurs du tourisme ;
 - b. Associés régionaux et nationaux de l'industrie ;
 - c. O.N.G. ;
 - d. CAR LBS
 - e. Gouvernements membres ;
23. La réunion sera invitée à faire des commentaires, des recommandations et des décisions sur la base des diverses présentations faites.

Point 10 de l'ordre du jour: questions diverses

24. Les participants de la réunion seront invités à soulever d'autres questions non couvertes par les points précédents de l'ordre du jour et pertinents à la portée de la réunion.
25. Des demandes des gouvernements membres ou des organismes observateurs en vue de faire de brèves présentations à la réunion, seront incluses à ce niveau.
26. Le secrétariat invitera des gouvernements membres à indiquer s'il y a un intérêt d'héberger des prochaines réunions du secrétariat.

Point 11 de l'ordre du jour : adoption des décisions de la réunion

27. Le rapporteur de la réunion présentera le projet de décisions de la réunion (Annexe 1 du document **UNEP(DEPI)/CAR IG.32/4**). La réunion sera invitée à adopter les décisions, avec des amendements et des corrections à présenter, le cas échéant, dans la version préliminaire.

Point 12 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

28. La réunion devrait être close le jeudi 24 juin 2012, à 18h, par le Président de la réunion et le secrétariat.